



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soins palliatifs

Question écrite n° 38232

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le décret d'application de l'article L. 162-1-10 du code de la santé publique relatif à la rémunération des soins palliatifs à domicile. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles ce décret n'est pas encore publié et, si possible, les délais dans lesquels il pourra être publié.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38232

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10872

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)